

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
08 avril 2025

DATE D’AFFICHAGE
08 avril 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	11
Votants	12

L’AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 17 avril, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Catherine **LEFEBVRE** - Monsieur Michel **DABOUT** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Sophie **DIERRE** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - **Monsieur Germain LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Monsieur Didier **PAPELOUX** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Corinne **DROUEN**.
Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Anne **JOSEPH**.

REHABILITATION DU BATIMENT "LE GARAGE"

Lancement de l’appel d’offres pour les travaux

Monsieur le Maire rappelle à l’ensemble du conseil municipal que « Le Garage » est un espace très emblématique de la commune de Villerville.

C’est avant tout une friche industrielle, qui a été d’abord un garage avec pompes à essence, puis un musée de l’eau et du coquillage, et enfin, après rachat par la commune en 2015, une salle destinée à recevoir diverses activités et animations culturelles, notamment un festival de théâtre, des expositions.

En 2021, une consultation des villervillais a été réalisée afin de connaître les souhaits de chacun pour l’utilisation de cet espace. L’analyse de cette consultation laisse apparaître la volonté des villervillais de faire du « « Garage une salle pouvant accueillir diverses activités, telles que des manifestations culturelles (spectacles, expositions, concerts, projections de films...), de la pratique sportive (type cours de yoga, cours de danse, ping-pong) ou encore des salons commerciaux.

Afin de répondre à ces multiples fonctions, la commune s’est faite accompagnée d’un groupement de maîtrise d’œuvre pour rechercher une configuration qui permettra de conjuguer ces différentes fonctions, dont la mission a débuté au 3e trimestre 2024.

Après six mois d’étude et à l’issue de la présentation de la phase PRO, les élus ont validé la réalisation des travaux, qui ont été ventilés en 14 lots.

Le coût prévisionnel des travaux tous corps d'état est de 1 540 110,76 € HT, y compris le jardin.

Il comprend l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation du projet :

- lot 1 : Désamiantage / Démolitions / Gros œuvre ;
- lot 2 : Charpente métallique ;
- lot 3 : Couverture panneaux sandwichs / étanchéité ;
- lot 4 : Isolation thermique par l'extérieur ;
- lot 5 : Menuiseries extérieures aluminium / serrurerie ;
- lot 6 : Plâtrerie sèche / plafonds suspendus ;
- lot 7 : Menuiseries intérieures / Parquet ;
- lot 8 : Carrelage ;
- lot 9 : Peintures / sols souples ;
- lot 10 : Elévateur ;
- lot 11 : Tribune ;
- lot 12 : Electricité ;
- lot 13 : CVC / Plomberie ;
- lot 14 : Aménagements extérieurs

Ce montant ne comprend pas les frais annexes et honoraires (MOE, SPS, CT, assurances, ...).

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Les crédits nécessaires à cette mission sont inscrits sur la ligne budgétaire 2135.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

